

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2015/11/24-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de remises gracieuses dont le montant n'excède pas 10 000 €,

Considérant que la présente remise gracieuse n'entre pas dans le champ de la délégation de pouvoir susvisée,

DÉCIDE :

OBJET : remise gracieuse

Le conseil d'administration approuve la demande d'admission en non-valeur de la créance concernant Madame Smedra Taylor (Allocataire de recherche).

Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 21 866,42 euros.

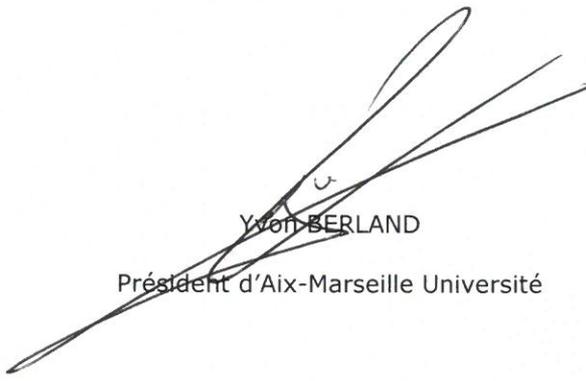
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 24 novembre 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

